



Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 juillet 2020

N° 2020/07/10/36

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 29

Date de convocation :
03 juillet 2020

L'an deux mille vingt le dix juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>	M. Yves RENAULT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
M. Denis GATEL	Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude BELINE	Mme Anne-Marie ECHELARD
M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	Mme Claudine DESMET
M. Gilles SEILLIER	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Véronique BESNARD	M. Bertrand TANGUILLE
M. Vincent BOUTEMY	Mme Laurence SAVATTE	M. Bruno VETTIER	M. Ludovic LONCLE
M. Olivier BODIN			

<u>Absents :</u>	Mme Tiphany LANGOUMOIS absente qui donne pouvoir à M. Gilles SEILLIER
M. Pascal GUISSSET absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL	Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES
M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à Mme Chantal LOUIS	M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN
Mme Séverine MAYEUX absente qui donne pouvoir à M. Bruno VETTIER	M. Arnaud BOMPOIL absent qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Laëtitia JURVILLIER absente qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT	M. Dominique DONNAINT absent sans pouvoir
M. Patrick TASSART absent sans pouvoir	Mme Sabrina GALLARD absente sans pouvoir
Mme Schirel LEMONNE absente qui donne pouvoir à M. Olivier BODIN	Mme Emeline HENON absente sans pouvoir

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Denis GATEL

Objet : Décision modificative n°1- budget « Commune »

Rapporteur : Monsieur Yves RENAULT

Suite notamment à la crise sanitaire liée à l'épidémie du COVID-19 et aux différentes évolutions des projets d'investissement, des modifications du budget 2020 sont nécessaires afin de respecter les principaux principes budgétaires et notamment celui de la sincérité budgétaire.

Ainsi, le budget 2020 se décompose comme suit :

	Budget primitif	Décision Modificative n°1	Budget total 2020
Fonctionnement	10 391 174,00€	333 641,00€	10 724 815,00 €
Investissement	8 182 118,00 €	33 625,00€	8 215 743,00 €
	18 573 292,00 €	367 266,00 €	18 940 558,00 €

Les modifications d'inscription de crédits en section de fonctionnement et d'investissement sont jointes en annexe de la présente note (Annexe 1.36).

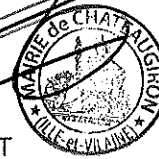
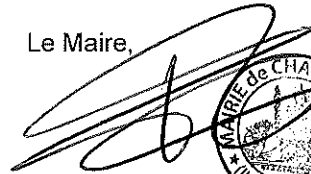
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-11,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le Budget « Commune » 2020,
Vu la délibération n°2020/02/10/29 du 10 février 2020 portant approbation du budget primitif
« Commune » 2020,
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 24 juin 2020,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve la décision modificative n°1 du budget « commune » 2020.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Yves RENAULT



VILLE DE CHATEAUGIRON

BUDGET 2020

Décision Modificative n° 1

9 juillet 2020

COMPTES	DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2020	MONTANTS de la DM n° 1	BP après DM n°1
011	Charges à caractère général	36 000,00 €	62 900,00 €	98 900,00 €
60628	Pharmacie (COVID 19)	0,00 €	38 500,00 €	38 500,00 €
611	Contrat prestation de services	36 000,00 €	12 000,00 €	48 000,00 €
6135	Location mobilières	0,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €
615221	Entretien batiments	0,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
6236	Catalogues et imprimés (COVID 19)	0,00 €	800,00 €	800,00 €
	Sous-total dépenses de fonctionnement		62 900,00 €	
023	Virement en section d'investissement	2 689 079,45 €	270 741,00 €	2 959 820,45 €
	TOTAL	2 725 079,45 €	333 641,00 €	3 058 720,45 €

COMPTES	RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2020	MONTANTS de la DM n° 1	BP après DM n°1
74	Dotations et participations	1 336 000,00 €	337 064,00 €	1 673 064,00 €
7411	Dotation forfaitaire	882 000,00 €	56 913,00 €	938 913,00 €
74121	Dotation de solidarité rurale	206 000,00 €	369 475,00 €	575 475,00 €
74123	Dotation de solidarité urbaine	95 000,00 €	-95 000,00 €	0,00 €
74127	Dotation nationale de péréquation	153 000,00 €	5 676,00 €	158 676,00 €
75	Autres produits de gestion de courante	19 400,00 €	-3 520,70 €	15 879,30 €
752	Revenus des immeubles	19 400,00 €	-3 520,70 €	15 879,30 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 046 026,35 €	97,70 €	2 046 124,05 €
	TOTAL	3 401 426,35 €	333 641,00 €	3 735 067,35 €

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le 16 JUIL. 2020

ID : 035-200064483-20200710-DM12020COMMUNE-BF

COMPTES	DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2020	MONTANTS de la DM n° 1	BP après DM n°1
16	Emprunts et dette assimilées	0,00 €	715,00 €	715,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	715,00 €	715,00 €
21	Acquisitions immobilisations corporelles	1 440,00 €	30 910,00 €	32 350,00 €
2182	Matériel de transport	0,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	1 440,00 €	-1 440,00 €	0,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00 €	350,00 €	350,00 €
23	Immobilisation en cours	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
2313	Constructions	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
	TOTAL	1 440,00 €	33 625,00 €	34 350,00 €

COMPTES	RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2020	MONTANTS de la DM n° 1	BP après DM n°1
16	Emprunts et dette assimilées	921 035,75 €	-237 116,00 €	683 919,75 €
164	Emprunts en euros	921 035,75 €	-238 181,00 €	682 854,75 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	1 065,00 €	1 065,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	2 689 079,45 €	270 741,00 €	2 959 820,45 €
	TOTAL	3 610 115,20 €	33 625,00 €	3 643 740,20 €

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le 16 JUIL. 2020

ID : 035-200064483-20200710-DM12020COMMUNE-BF



Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 juillet 2020

N° 2020/07/10/37

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 31

Date de convocation :
03 juillet 2020

L'an deux mille vingt le dix juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

Présents :	M. Yves RENAULT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
M. Denis GATEL	Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude BELINE	Mme Anne-Marie ECHELARD
M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	Mme Claudine DESMET
M. Gilles SEILLIER	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Véronique BESNARD	M. Bertrand TANGUILLE
M. Vincent BOUTEMY	Mme Laurence SAVATTE	M. Bruno VETTER	M. Ludovic LONCLE
M. Patrick TASSART	M. Olivier BODIN		

Absents :	Mme Tiphany LANGOUMOIS absente qui donne pouvoir à M. Gilles SEILLIER
M. Pascal GUISET absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL	Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES
M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à Mme Chantal LOUIS	M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN
Mme Séverine MAYEUX absente qui donne pouvoir à M. Bruno VETTER	M. Arnaud BOMPOIL absent qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Laëtitia JURVILLIER absente qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT	M. Dominique DONNAINT absent sans pouvoir
Mme Sabrina GALLARD absente qui donne pouvoir à M. Patrick TASSART	Mme Schirel LEMONNE absente qui donne pouvoir à M. Olivier BODIN
Mme Emeline HENON absente sans pouvoir	

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Denis GATEL

Objet : Fixation de la redevance d'occupation du domaine public pour les réseaux de gaz – année 2020

Rapporteur : Monsieur Denis GATEL

Le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 a instauré la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz (ROPDP). Cette dernière doit être fixée par le Conseil municipal dans la limite du plafond suivant :

Redevance = $0.35 * L * \text{Taux de revalorisation}$ (soit 1,08 en 2020)

- L représente la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant la redevance.

Comme prévu par la loi, Gaz Réseau Distribution France (GrDF) a communiqué par courrier la longueur concernée soit 196 mètres.

En définitive, le montant de la redevance est égal à 74 € (soit $0.35 * 196 * 1.08$).

De même, concernant la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz (RODP) perçue chaque année, le Conseil municipal doit également en fixer le montant défini selon le plafond suivant :

Redevance = $(0.035 * L + 100) * 1.26$ - L représente la longueur de canalisation sur le domaine public communal exprimée en mètres.

Comme prévu par la loi, Gaz Réseau Distribution France (GrDF) a communiqué par courrier la longueur concernée soit 37 992 mètres.

En définitive, le montant de la redevance est égal à 1 801 € (soit $(0.035 \times 37\,992 + 100) \times 1.26$).
A titre indicatif, en 2019, la redevance d'occupation du domaine public était de 1 769€.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2333-84, L.2333-86, R.2333-114 et R.2333-114-1,

Vu le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015,

Vu le décret n°2007-606 du 25 avril 2007,

Vu le budget primitif « Commune » 2020,

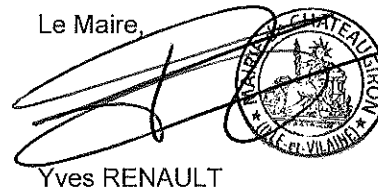
Vu l'avis favorable de la commission finances du 24 juin 2020,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- fixe le montant de ces deux redevances dans les limites du plafond prévu par loi soit un montant de 1 801 € pour la redevance d'occupation du domaine public pour les réseaux de gaz, et 74 € pour la redevance provisoire d'occupation du domaine public pour les réseaux de gaz.
- notifie cette décision a Gaz Réseau Distribution France (GRDF).

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Yves RENAULT



Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 juillet 2020

N° 2020/07/10/38

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 31

Date de convocation :
03 juillet 2020

L'an deux mille vingt le dix juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>	M. Yves RENAULT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
M. Denis GATEL	Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude BELINE	Mme Anne-Marie ECHELARD
M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	Mme Claudine DESMET
M. Gilles SEILLIER	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Véronique BESNARD	M. Bertrand TANGUILLE
M. Vincent BOUTEMY	Mme Laurence SAVATTE	M. Bruno VETTIER	M. Ludovic LONCLE
M. Patrick TASSART	M. Olivier BODIN		

<u>Absents :</u>	Mme Tiphany LANGOUMOIS absente qui donne pouvoir à M. Gilles SEILLIER
M. Pascal GUISSET absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL	Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES
M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à Mme Chantal LOUIS	M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN
Mme Séverine MAYEUX absente qui donne pouvoir à M. Bruno VETTIER	M. Arnaud BOMPOIL absent qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Laëtitia JURVILLIER absente qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT	M. Dominique DONNAINT absent sans pouvoir
Mme Sabrina GALLARD absente qui donne pouvoir à M. Patrick TASSART	Mme Schirel LEMONNE absente qui donne pouvoir à M. Olivier BODIN
Mme Emeline HENON absente sans pouvoir	

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Denis GATEL

Objet : Exonération des loyers commerciaux et terrasses en soutien à la vie économique locale

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BELINE

Pour faire face à l'épidémie de COVID-19, une loi d'urgence sanitaire a été publiée le 23 mars 2020. Cette dernière a été complétée par l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire, en prévoyant notamment le renforcement des pouvoirs des maires.

Elle a ainsi étendu, sans limite à fixer par le Conseil municipal, l'ensemble des délégations mentionnées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'exception du 3^o de cet article. L'article 1^{er} de cette l'ordonnance précise que l'ensemble des décisions prises par le Maire doit faire l'objet d'une information aux membres du Conseil municipal.

Dans un contexte économique difficile pour les commerçants dont la fermeture des établissements a été soudaine en date du 15 mars 2020, la ville a souhaité soutenir son économie locale.

Ainsi, dans cette situation d'urgence sanitaire et économique, la ville a décidé d'exonérer les loyers commerciaux dont elle est propriétaire ainsi que la redevance d'occupation du domaine public pour l'installation des terrasses mobiles.

▪ **Les loyers commerciaux**

Suite à l'ordonnance n°2020-316 du 25 mars 2020 relative au paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférents aux locaux professionnels des entreprises dont l'activité est affectée par la propagation de l'épidémie du COVID-19, la ville a décidé d'exonérer les loyers des commerces dont elle est propriétaire à partir du 15 mars et jusqu'à la reprise d'activité de ces derniers.

Sont ainsi concernés le salon de coiffure, le salon esthétique et le commerce multi-services situés sur la commune déléguée de Ossé ainsi que le restaurant situé sur la commune déléguée de Saint-Aubin du Pavail. Ces exonérations pour les mois de mars, avril et mai représentent la somme de 5 480 €.

▪ **Les terrasses mobiles**

Dans la mesure où la période de confinement a coïncidé avec le début de la saison touristique estivale et donc de l'installation des terrasses, les commerçants n'ont pas été en mesure d'aménager ces dernières. Par mesure de soutien à l'activité économique locale, la ville a décidé d'exonérer le droit des terrasses sur la totalité de l'année 2020. Cette exonération représente un manque de recettes d'environ 1 500 €.

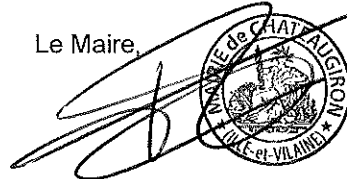
Vu la délibération n°2017/09/22/06 en date du 22 septembre 2017 donnant délégations du Conseil municipal au maire de la commune nouvelle pour la durée de son mandat,
Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie du Covid-19,
Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du Covid-19,
Vu l'ordonnance n°2020-316 du 25 mars 2020 relative au paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférents aux locaux professionnels des entreprises dont l'activité est affectée par la propagation de l'épidémie du COVID-19

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- prend acte des différentes mesures d'urgence décidées durant la crise sanitaire du COVID-19 afin de soutenir la vie économique locale,
- valide les différentes exonérations relatées ci-dessus pour les loyers commerciaux et la redevance d'occupation du domaine public pour l'installation des terrasses mobiles

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Yves RENAULT



Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 juillet 2020

N° 2020/07/10/39

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 31

Date de convocation :
03 juillet 2020

L'an deux mille vingt le dix juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>	M. Yves RENAULT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
M. Denis GATEL	Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude BELINE	Mme Anne-Marie ECHELARD
M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	Mme Claudine DESMET
M. Gilles SEILLIER	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Véronique BESNARD	M. Bertrand TANGUILLE
M. Vincent BOUTEMY	Mme Laurence SAVATTE	M. Bruno VETTIER	M. Ludovic LONCLE
M. Patrick TASSART	M. Olivier BODIN		

<u>Absents :</u>	Mme Tiphany LANGOUMOIS absente qui donne pouvoir à M. Gilles SEILLIER
M. Pascal GUISSET absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL	Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES
M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à Mme Chantal LOUIS	M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN
Mme Séverine MAYEUX absente qui donne pouvoir à M. Bruno VETTIER	M. Arnaud BOMPOIL absent qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Laëtitia JURVILLIER absente qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT	M. Dominique DONNAINT absent sans pouvoir
Mme Sabrina GALLARD absente qui donne pouvoir à M. Patrick TASSART	Mme Schirel LEMONNE absente qui donne pouvoir à M. Olivier BODIN
Mme Emeline HENON absente sans pouvoir	

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Denis GATEL

Objet : Décision modificative n°1 – Budget « Assainissement »

Rapporteur : Monsieur Yves RENAULT

Une modification du budget 2020 est nécessaire sur le budget « assainissement » afin de valider l'acquisition et l'installation d'un triangle de signalisation sur le véhicule dédié à ce budget. La prévision budgétaire initiale avait été effectuée sur le budget « commune ». Cette modification n'engendre pas d'évolution du montant total du budget mais un changement d'imputation comptable qui se présente comme suit :

COMPTES	DEPENSES	BP 2020	MONTANTS de la DM n° 1	BP après DM n° 1
21	Immobilisation corporelles	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
218	Autres immobilisations corporelles	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
23	Immobilisations en cours	714 509,00 €	-5 000,00 €	709 509,00 €
2315	Travaux	714 509,00 €	-5 000,00 €	709 509,00 €
	TOTAL	714 509,00 €	0,00 €	714 509,00 €

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le **16 JUIL. 2020**

ID : 035-200064483-20200710-DM12020ASSAINIS-BF

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1612-11,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,
Vu le Budget « Assainissement » 2020,
Vu la délibération n°2020/02/10/31 du 10 février 2020 portant approbation du budget primitif
« Assainissement » 2020,
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 24 juin 2020,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve la décision modificative n°1 du budget « Assainissement » 2020.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Yves Renault'. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE CHATEAUGIRON' at the top and 'MAYENNE' at the bottom. In the center of the stamp, there is a small emblem or coat of arms.

Yves RENAULT



Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 juillet 2020

N° 2020/07/10/40

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 31

Date de convocation :
03 juillet 2020

L'an deux mille vingt le dix juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>	M. Yves RENAULT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
M. Denis GATEL	Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude BELINE	Mme Anne-Marie ECHELARD
M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	Mme Claudine DESMET
M. Gilles SEILLIER	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Véronique BESNARD	M. Bertrand TANGUILLE
M. Vincent BOUTEMY	Mme Laurence SAVATTE	M. Bruno VETTIER	M. Ludovic LONCLE
M. Patrick TASSART	M. Olivier BODIN		

<u>Absents :</u>	Mme Tiphany LANGOUMOIS absente qui donne pouvoir à M. Gilles SEILLIER
M. Pascal GUISSSET absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL	Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES
M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à Mme Chantal LOUIS	M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN
Mme Séverine MAYEUX absente qui donne pouvoir à M. Bruno VETTIER	M. Arnaud BOMPOIL absent qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Laëtitia JURVILLIER absente qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT	M. Dominique DONNAINT absent sans pouvoir
Mme Sabrina GALLARD absente qui donne pouvoir à M. Patrick TASSART	Mme Schirel LEMONNE absente qui donne pouvoir à M. Olivier BODIN
Mme Emeline HENON absente sans pouvoir	

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Denis GATEL

Objet : Création de postes dans le cadre d'Avancements de grade et Promotion interne – Commission Administrative Paritaire 2020

Rapporteur : Madame Catherine TAUPIN

Chaque année, sur proposition du maire et sous réserve que les agents remplissent les conditions, la Commission Administrative Paritaire (CAP) siégeant au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale établit une proposition de tableau d'avancements de grade.

En 2020, 15 agents de la commune de Châteaugiron peuvent bénéficier de ce type d'avancements après avis favorable de la CAP du 26 mai 2020 dont un agent par promotion interne.

Pour ce faire, il convient en premier lieu de créer les grades correspondants à ces avancements puis supprimer les grades actuels :

Catégorie B :

Emplois actuels	Emplois à créer	Temps de travail	Date d'effet
Technicien	Technicien principal 2 ^{ème} classe	Temps complet	01/07/2020
Technicien principal 2 ^{ème} classe	Technicien principal 1 ^{ère} classe	Temps complet	01/07/2020
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	Temps complet	01/07/2020

Catégorie C :

Emplois actuels	Emplois à créer	Temps de travail	Date d'effet
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Temps complet	16/08/2020
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Temps complet	01/07/2020
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	Temps non complet	01/07/2020
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	Temps complet	01/07/2020
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	Temps complet	01/10/2020
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	Temps non complet	01/07/2020
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Temps complet	01/07/2020
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Temps complet	01/07/2020
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	Temps complet	01/10/2020
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Temps complet	01/07/2020
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	Temps non complet	01/07/2020

Catégorie C par Promotion interne :

Emplois actuels	Emplois à créer	Temps de travail	Date d'effet
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Agent de maîtrise	Temps complet	01/07/2020

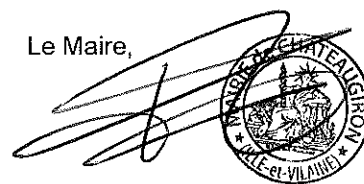
Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
 Vu la proposition du tableau d'avancement de grade de la Commission Administrative Paritaire du 26 mai 2020,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve la création des postes ci-dessus et la suppression des postes actuels.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Yves RENAULT



Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 juillet 2020

N° 2020/07/10/41

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 31

Date de convocation :
03 juillet 2020

L'an deux mille vingt le dix juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

Présents :	M. Yves RENAULT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
M. Denis GATEL	Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude BELINE	Mme Anne-Marie ECHELARD
M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	Mme Claudine DESMET
M. Gilles SEILLIER	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Véronique BESNARD	M. Bertrand TANGUILLE
M. Vincent BOUTEMY	Mme Laurence SAVATTE	M. Bruno VETTER	M. Ludovic LONCLE
M. Patrick TASSART	M. Olivier BODIN		

Absents :	Mme Tiphany LANGOUMOIS absente qui donne pouvoir à M. Gilles SEILLIER
M. Pascal GUISET absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL	Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES
M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à Mme Chantal LOUIS	M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN
Mme Séverine MAYEUX absente qui donne pouvoir à M. Bruno VETTER	M. Arnaud BOMPOIL absent qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Laëtitia JURVILLIER absente qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT	M. Dominique DONNAINT absent sans pouvoir
Mme Sabrina GALLARD absente qui donne pouvoir à M. Patrick TASSART	Mme Schirel LEMONNE absente qui donne pouvoir à M. Olivier BODIN
Mme Emeline HENON absente sans pouvoir	

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Denis GATEL

Objet : Création d'un poste d'Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe en détachement

Rapporteur : Madame Catherine TAUPIN

Afin d'assurer le recrutement d'un animateur au sein des services périscolaires et extrascolaires à la rentrée de septembre 2020, il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe titulaire en détachement de la Ville de Paris à temps non complet pour une durée d'un an.

**Vu le Code Générale des Collectivités,
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- crée un poste d'Adjoint d'animation principal 2^{ème} classe titulaire à temps non complet (29,25/35^e) à compter du 1^{er} septembre 2020.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Yves RENAULT





Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 juillet 2020

N° 2020/07/10/42

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 31

Date de convocation :
03 juillet 2020

L'an deux mille vingt le dix juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>			
M. Denis GATEL	M. Yves RENAULT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude BELINE	Mme Anne-Marie ECHELARD
M. Gilles SEILLIER	Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	Mme Claudine DESMET
M. Vincent BOUTEMY	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Véronique BESNARD	M. Bertrand TANGUILLE
M. Patrick TASSART	Mme Laurence SAVATTE	M. Bruno VETTIER	M. Ludovic LONCLE
	M. Olivier BODIN		

<u>Absents :</u>	
M. Pascal GUISET absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL	Mme Tiphany LANGOUMOIS absente qui donne pouvoir à M. Gilles SEILLIER
M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à Mme Chantal LOUIS	Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Séverine MAYEUX absente qui donne pouvoir à M. Bruno VETTIER	M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN
Mme Laëtitia JURVILLIER absente qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT	M. Arnaud BOMPOIL absent qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Sabrina GALLARD absente qui donne pouvoir à M. Patrick TASSART	M. Dominique DONNAINT absent sans pouvoir
Mme Emeline HENON absente sans pouvoir	Mme Schirel LEMONNE absente qui donne pouvoir à M. Olivier BODIN

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Denis GATEL

Objet : Création d'un poste non permanent – Contrat de projet

Rapporteur : Monsieur Philippe LANGLOIS

Compte tenu du départ à la retraite du responsable du Restaurant municipal et des perspectives de création d'une cuisine centrale, il est proposé de créer un emploi non permanent dans la catégorie hiérarchique B afin de mener à bien le projet ou l'opération identifiée suivante :

- Mise en place d'une cuisine centrale afin d'assurer la production culinaire des établissements scolaires et extrascolaires de la commune nouvelle de Châteaugiron.

Le contrat sera conclu pour une durée de 3 ans soit du 24 août 2020 au 23 août 2023 inclus.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel le contrat a été conclu, à savoir : Mise en place d'une cuisine centrale.

A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne sera pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

L'agent assurera les fonctions de responsable du restaurant municipal et du projet de mise en place d'une cuisine centrale à temps complet.

L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique B.

L'agent devra justifier d'un diplôme de niveau 5 (anciennement III) et d'une expérience professionnelle dans le secteur de la restauration.

La rémunération sera déterminée selon un indice brut de rémunération maximum de 431 correspondant à l'échelon 6 du grade de Technicien.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Enfin le régime indemnitaire instauré par la délibération n° 2016-22-12-15 du 22 décembre 2016 est applicable.



**Vu le Code Générale des Collectivités,
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- crée un poste non permanent en contrat de projet à temps complet à compter du 24 août 2020.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Yves RENAULT



Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 juillet 2020

N° 2020/07/10/43

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 31

Date de convocation :
03 juillet 2020

L'an deux mille vingt le dix juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, maire de Châteaugiron.

<i>Présents :</i>			
M. Denis GATEL	M. Yves RENAULT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN
M. Jean-Pierre PETERMANN	Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude BELINE	Mme Anne-Marie ECHELARD
M. Gilles SEILLIER	Mme Chantal LOUIS	Mme Marie AGEZ	Mme Claudine DESMET
M. Vincent BOUTEMY	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Véronique BESNARD	M. Bertrand TANGUILLE
M. Patrick TASSART	Mme Laurence SAVATTE	M. Bruno VETTIER	M. Ludovic LONCLE
	M. Olivier BODIN		

<i>Absents :</i>	
M. Pascal GUISSSET absent qui donne pouvoir à M. Denis GATEL	Mme Tiphany LANGOUMOIS absente qui donne pouvoir à M. Gilles SEILLIER
M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à Mme Chantal LOUIS	Mme Françoise GATEL absente qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Séverine MAYEUX absente qui donne pouvoir à M. Bruno VETTIER	M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN
Mme Laëtitia JURVILLIER absente qui donne pouvoir à M. Yves RENAULT	M. Arnaud BOMPOIL absent qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Sabrina GALLARD absente qui donne pouvoir à M. Patrick TASSART	M. Dominique DONNAINT absent sans pouvoir
Mme Emeline HENON absente sans pouvoir	Mme Schirel LEMONNE absente qui donne pouvoir à M. Olivier BODIN

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Denis GATEL

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Madame Anne-Marie ECHELARD

La modification de l'emploi du temps d'un agent au sein des services périscolaires durant l'année scolaire nécessitant l'augmentation de son taux d'emploi à compter de la rentrée de septembre 2020 et la demande individuelle d'un agent de diminuer son temps de travail entraînent la modification du tableau des effectifs comme suit :

Grade	Taux horaire actuel	Taux horaire proposé	Variation
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	17,50/35e	23,25/35 ^e	Augmentation
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	35/35e	32/35e	Diminution

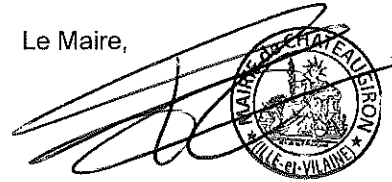
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve ces modifications à compter du 1^{er} septembre 2020.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Yves RENAULT

